

Manœuvre aux aménagements récréoforestiers (Contrat saisonnier)

À propos de la Société de la Rivière Saint-Charles

La Société de la Rivière Saint-Charles a pour mission de mettre en valeur et de faire découvrir la rivière Saint-Charles, son parc linéaire et son patrimoine aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux clientèles touristiques en réalisant des activités d'aménagement, d'animation et de sensibilisation dans le respect des principes du développement durable.

Le poste

Sous la supervision de la coordonnatrice, le ou la manœuvre aux aménagements récréoforestiers participe activement à l'entretien, à l'amélioration et à la sécurité des sentiers de randonnée pédestre. Il ou elle contribue à préserver la qualité des infrastructures récréatives afin d'offrir aux citoyens et aux visiteurs une expérience agréable et sécuritaire en milieu naturel.

Principales responsabilités

- Entretien des sentiers de randonnées pédestres : pelleter, racler, débroussailler, élaguer.
 - Conduire un VTT ainsi qu'une camionnette avec remorque.
 - Manipuler et transporter l'équipement de manière sécuritaire et durable.
 - Participer aux activités de la Société et assurer une communication efficace avec l'équipe.
 - Représenter la Société de manière professionnelle et respectueuse auprès des citoyens et des utilisateurs.
-

Profil recherché

- Intérêt pour le travail manuel et physique.
- Capacité à travailler plusieurs heures à l'extérieur, et ce, dans diverses conditions.
- Habileté à travailler en équipe et à interagir positivement avec le public.
- Sens de l'organisation et de l'initiative.
- Polyvalence, rigueur, fiabilité et autonomie.

Exigences

- Connaissances des techniques d'entretien de sentier (un atout).
- Bonne forme physique.
- Permis de conduire classe 5 valide.
- Capacité à manipuler des équipements à petit moteur.
- Expérience souhaitable à la conduite de VTT et de camion avec remorque.

Conditions de travail

- **Lieu de travail** : 199, 2^e Avenue, Québec. À noter que le travail terrain s'effectue dans le parc linéaire de la Rivière Saint-Charles, le parc de l'Escarpe et le parc de la Rivière-du-Berger.
- **Salaire** : 18,05 \$ de l'heure.
- **Horaire** : 35 h par semaine, du lundi au vendredi, de 7 h à 14 h 30.
- **Durée** : contrat saisonnier jusqu'au 30 octobre 2026. Entrée en poste dès que possible.

Pour postuler

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation par courriel à emploi@societerivierestcharles.gc.ca en indiquant le titre du poste souhaité.

Les candidatures seront traitées au fur et à mesure de leur réception. L'affichage demeurera en ligne jusqu'à ce que les personnes correspondant au profil recherché soient retenues.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.